

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2797

16 novembre 2011

### SOMMAIRE

Achor Time Lux S.A. ....	134247	GL Group S.A. ....	134255
AirportCity Cologne S.à r.l. ....	134249	G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l. ....	134212
Anicca Consulting S.à r.l. ....	134247	Golden Century S.A. ....	134255
Atelier d'Architecture Dagli + ....	134254	Goldfish ....	134228
Bilway Financing S.A. ....	134247	Gotan Développement S.A. ....	134256
Bolig Gruppen S.A. ....	134252	Hair Luxe S.à r.l. ....	134256
Brisants 1 S.A. ....	134239	Harbour HoldCo S.à r.l. ....	134214
Celox S.A. SPF ....	134253	Investindustrial Group Holdings S.A. ....	134238
Chapiteau 2000 S.A. ....	134212	Parc Val Ste Croix S.A. ....	134239
Colobia S.A. ....	134248	Rosis Private S.A. SPF ....	134211
Construction Maçonnerie Industrielle ...	134248	ROTHLEY PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial ....	134211
Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l. ....	134247	Saint Patrick Private S.A. SPF ....	134214
DC Management s.à.r.l. ....	134249	Sancta Ritae Private S.A. SPF ....	134214
Decolux S.A. ....	134255	Scorta Private S.A. SPF ....	134227
delta-lux Consult S.à r.l. ....	134246	Seawind S.A. SPF ....	134227
Demulux S.A. ....	134249	Smash Private S.A. SPF ....	134228
Demulux S.A. ....	134250	S.M.C. Europe ....	134210
Dynamo Studio Graphique Sàrl ....	134250	Stones Steak House Luxembourg S.A. ..	134212
E.A. Distribution S.à r.l. ....	134251	Stones Steak House Strassen S.A. ....	134251
Echofun S.A. ....	134249	Sufren Private S.A. SPF ....	134228
Eich Gestion S.A. ....	134252	S.V.R. S.A. ....	134213
Equiton Investment S.A. ....	134213	Trans Ardennes ....	134237
Equity Investment Partners S.A. ....	134252	Triton III No. 12 S.à r.l. ....	134214
Eurobuild Investment S.A. ....	134252	Tropical Investors S.A. ....	134237
Europe Assets Luxembourg S.A. ....	134251	TSO ....	134238
Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l. ...	134253	Vantaff Investments S.A. ....	134238
Fiduciare Experts Comptables S.à r.l. ...	134253	Viking Brands S.A. ....	134229
Forteam Investments S.à r.l. ....	134237	VIToLux S.A. ....	134240
Four J'S Development Tools Holding S.A. .....	134256	Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l. .....	134238
Frai'Mer Lux Sàrl ....	134254	Wertex S.A. ....	134213
Galaxy Investments S.à r.l. ....	134248	Yano Properties S.A. ....	134239
GL Group S.A. ....	134254		

**S.M.C. Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.641.

L'an deux mil onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme S.M.C. EUROPE S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 155641, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2349 du 3 novembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe JALLON, administrateur, demeurant à F-57500 Saint Avold, 14, lot. La Clairière,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick WANT, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe JALLON, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et adaptation subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Démission des administrateurs et administrateurs délégués; et nomination d'un administrateur unique pour une période de 6 ans.

3. Démission du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire pour une période de 6 ans.

4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale acte et accepte la démission des administrateurs et des deux administrateurs délégués.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer un administrateur unique pour une période de 6 ans Monsieur Philippe JALLON, né le 13 mai 1972 à Saint-Avold, demeurant à F – 57500 Saint Avold, 14, lot. La Clairière.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale acte et accepte la démission du commissaire.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer un nouveau commissaire pour une période de 6 ans la société Want Brothers Accounting S.A., ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe Jallon, Patrick Want, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42408. Reçu 75, €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136579/66.

(110157785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Rosis Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.823.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROSIS PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: ROSIS PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136796/18.

(110157554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.670.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136797/19.

(110157547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**G.O. IB - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.153.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 août 2011*

L'associé unique a pris en date du 31 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- L'associé unique constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle et Madame Géraldine Schmit, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138792/17.

(110160998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Chapiteau 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.503.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 septembre 2011*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Jürgen WESTHEIDE demeurant 8, Chemin des Pins B-1180 Uccle ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Pascal HENNUY demeurant 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et de Monsieur François DIFFERDANGE demeurant 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur PRANZETTI Bernard au poste de commissaire aux comptes. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de la société JAWER CONSULTING SA au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139389/19.

(110161216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.616.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 septembre 2011*

A la date du 29 septembre 2011, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte du décès en date du 7 juillet 2011 de feu Madame Chantai DAL-PINO, administrateur et administrateur-délégué de la société, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France).
2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.
3. L'Assemblée Générale nomme administrateur-délégué de la société pour un mandat de six ans:  
la société STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI, avec siège social à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101045, et représentée par Mademoiselle Sidney Charlene CIRELLI, née le 16 avril 1984 à Luxembourg et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société.  
Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

4. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un administrateur-délégué ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011140071/25.

(110161860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Equiton Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 145.469.

Le 27 septembre 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société:

EQUITON INVESTMENT S.A.

RCS B 145469

18, rue de l'Eau

L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

*Le domiciliataire*

Christophe DERMINE / Andrea Dany

*Directeur / Associated Partner*

Référence de publication: 2011139459/19.

(110161585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**S.V.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.868.

Statuts coordonnés suite à un Constat d'Augmentation de Capital en date du 19 juillet 2011 acte n° 211 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2011136800/14.

(110157416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Wertex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 août 2011 à 15.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de:

\* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,

\* la société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, me Joseph Hackin L-1746 Luxembourg,

\* Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg pour une nouvelle durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011139242/22.

(110160773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**Saint Patrick Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.352.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: SAINT PATRICK PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136801/18.

(110157398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Sancta Ritae Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.873.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SANCTA RITAE PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

Pour: SANCTA RITAE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136803/18.

(110157541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton III No. 12 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

1. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a

limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(v) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(vi) Triton Fund III No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No. 2 L.P."),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 ("Triton Fund III F&F G L.P."),

2. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P."),

3. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."), (collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each Shareholder.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton III No. 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), with registered office at 43, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), having been incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 200 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143.938 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change the name of the Company to "Harbour HoldCo S.à r.l."
2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.



3. To reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares into nine (9) new classes of share namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to an amount of thirty million twelve thousand five hundred euros (EUR 30,012,500.00) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euros (EUR 24.00) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to twenty-four euros one cent (EUR 24.01) per share, by a contribution in cash to be made by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.00) so as to reduce it from its present amount of thirty million twelve thousand five hundred euros (EUR 30,012,500.00) to an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euros (EUR 24.00) so as to reduce it from twenty-four euros one cent (EUR 24.01) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To confirm the amount of the Company's share capital.

7. To amend the current financial year of the Company.

8. To amend articles 1, 5, 7, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

9. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to change the name of the Company to "Harbour HoldCo S.à r.l."

*Second resolution*

The Shareholders resolved to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

Shareholders	Number of ordinary shares
Triton Fund III L.P. . . . . .	1,111,437
Triton Fund III Executives L.P. . . . . .	8,306
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. . . . . .	2,323
Triton Fund III F&F No. 3 . . . . .	6,525
Triton Fund III F&F No. 4 L.P. . . . . .	9,174
Triton Fund III No. 2 L.P. . . . . .	91,354
Triton Fund III F&F G L.P. . . . . .	3,602
Triton Fund III G L.P. . . . . .	16,705
Triton Fund III F&F L.P. . . . . .	574
Total . . . . .	1,250,000

*Third resolution*

The Shareholders resolved to reclassify nine thousand nine hundred (9,900) of these ordinary shares, into nine (9) new classes of share, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, by converting nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one



thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the Shareholders acknowledged that the shares in the Company are now held as follows:

Shareholders	Number and classes of shares	
Triton Fund III L.P. ....	1,102,634	ordinary shares
	978	class A shares
	978	class B shares
	978	class C shares
	978	class D shares
	978	class E shares
	978	class F shares
	978	class G shares
	978	class H shares
	978	class I shares
Triton Fund III Executives L.P. ....	8,240	ordinary shares
	7	class A shares
	7	class B shares
	7	class C shares
	7	class D shares
	7	class E shares
	7	class F shares
	7	class G shares
	7	class H shares
	7	class I shares
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. ....	2,305	ordinary shares
	2	class A shares
	2	class B shares
	2	class C shares
	2	class D shares
	2	class E shares
	2	class F shares
	2	class G shares
	2	class H shares
	2	class I shares
Triton Fund III F&F No. 3 L.P. ....	6,473	ordinary shares
	6	class A shares
	6	class B shares
	6	class C shares
	6	class D shares
	6	class E shares
	6	class F shares
	6	class G shares
	6	class H shares
	6	class I shares
Triton Fund III F&F No. 4 L.P. ....	9,101	ordinary shares
	8	class A shares
	8	class B shares
	8	class C shares
	8	class D shares
	8	class E shares
	8	class F shares
	8	class G shares
	8	class H shares
	8	class I shares
Triton Fund III No. 2 L.P. ....	90,631	ordinary shares

	80	class A shares
	80	class B shares
	80	class C shares
	80	class D shares
	80	class E shares
	80	class F shares
	80	class G shares
	80	class H shares
	80	class I shares
Triton Fund III F&F G L.P. ....	3,574	ordinary shares
	3	class A shares
	3	class B shares
	3	class C shares
	3	class D shares
	3	class E shares
	3	class F shares
	3	class G shares
	3	class H shares
	3	class I shares
Triton Fund III G L.P. ....	16,573	ordinary shares
	15	class A shares
	15	class B shares
	15	class C shares
	15	class D shares
	15	class E shares
	15	class F shares
	15	class G shares
	15	class H shares
	15	class I shares
Triton Fund III F&F L.P. ....	569	ordinary shares
	1	class A shares
	1	class B shares
	1	class C shares
	1	class D shares
	1	class E shares
	1	class F shares
	1	class G shares
	1	class H shares
	1	class I shares

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to an amount of thirty million twelve thousand five hundred euros (EUR 30,012,500.00) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of twentyfour euros (EUR 24.00) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to twenty-four euros one cent (EUR 24.01) per share, by a contribution in cash.

An amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.00) was thus forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.00) so as to reduce it from its present amount of thirty million twelve thousand five hundred euros (EUR 30,012,500.00) to an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euros (EUR 24.00) so as to reduce it from twenty-four euros one cent (EUR 24.01) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The Shareholders further resolved that the financial year which started on the 1 April 2011 shall end on the 31 December 2011.

#### *Eighth resolution*

In view of the above, the Shareholders resolved to amend articles 1, 5, 7, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of "Harbour HoldCo S.à r.l.".

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), together referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued share capital, a premium account is to be set up into which any premium paid on any share above its nominal value shall be transferred. The premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 7 shall from now on read as follows:

**" Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by resolution of a single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The issued capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A shares and ending with the Ordinary shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 22 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

**" Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

**" Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the

“Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven point five per cent (7.5%) per annum of the nominal value of such share; then
  - each Class A share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share, then
  - each Class B share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six point five per cent (6.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class C share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class D Ordinary Share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five point five per cent (5.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class E share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class F share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four point five per cent (4.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class G share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class H share (if any) shall carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three point five per cent (3.5%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class I share (if any) carry the right to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class I shares until the Class A Ordinary Shares and ending with the Ordinary shares).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (ii) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company’s debts and liabilities;
- (iii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iv) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, elle-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(vi) Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.»),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

2. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»),

3. TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»), (ensemble, les «Associés»)

Ensemble représentés par Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par chaque Associé.

Les dites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton III No. 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), avec siège social au 43, avenue J -F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société») constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 en date 29 janvier 2009 et

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.938. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

10. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Harbour Holdco S.à r.l."

11. Redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

12. Reclassification de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

13. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre euros (EUR 24,00) afin de la porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à vingt-quatre euros et un centime d'euro (EUR 24,01) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

14. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente millions euros (EUR 30.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de vingt-quatre euros (EUR 24,00) afin de la porter de vingt-quatre euros et un centime d'euro (EUR 24,01) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

15. Confirmation du capital social de la Société.

16. Modification de l'exercice social en cours de la Société.

17. Modification des articles 1, 5, 7, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

18. Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Harbour HoldCo S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de requalifier les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales ordinaires
Triton Fund III L.P. . . . . .	1.111.437
Triton Fund III Executives L.P. . . . . .	8.306
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. . . . . .	2.323



Triton Fund III F&F No. 3 .....	6.525
Triton Fund III F&F No. 4 L.P. ....	9,174
Triton Fund III No. 2 L.P. ....	91.354
Triton Fund III F&F G L.P. ....	3.602
Triton Fund III G L.P. ....	16.705
Triton Fund III F&F L.P. ....	574
Total .....	1.250.000

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de requalifier neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires en neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I par conversion de neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, les Associés ont pris acte de ce que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

Associés	Nombre et catégories de parts sociales	
Triton Fund III L.P. ....	1.102.634	ordinary shares
	978	class A shares
	978	class B shares
	978	class C shares
	978	class D shares
	978	class E shares
	978	class F shares
	978	class G shares
	978	class H shares
	978	class I shares
Triton Fund III Executives L.P. ....	8.240	ordinary shares
	7	class A shares
	7	class B shares
	7	class C shares
	7	class D shares
	7	class E shares
	7	class F shares
	7	class G shares
	7	class H shares
	7	class I shares
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. ....	2.305	ordinary shares
	2	class A shares
	2	class B shares
	2	class C shares
	2	class D shares
	2	class E shares
	2	class F shares
	2	class G shares
	2	class H shares
	2	class I shares
Triton Fund III F&F No. 3 L.P. ....	6.473	ordinary shares
	6	class A shares
	6	class B shares

	6	class C shares
	6	class D shares
	6	class E shares
	6	class F shares
	6	class G shares
	6	class H shares
	6	class I shares
Triton Fund III F&F No. 4 L.P. ....	9.101	ordinary shares
	8	class A shares
	8	class B shares
	8	class C shares
	8	class D shares
	8	class E shares
	8	class F shares
	8	class G shares
	8	class H shares
	8	class I shares
Triton Fund III No. 2 L.P. ....	90.631	ordinary shares
	80	class A shares
	80	class B shares
	80	class C shares
	80	class D shares
	80	class E shares
	80	class F shares
	80	class G shares
	80	class H shares
	80	class I shares
Triton Fund III F&F G L.P. ....	3.574	ordinary shares
	3	class A shares
	3	class B shares
	3	class C shares
	3	class D shares
	3	class E shares
	3	class F shares
	3	class G shares
	3	class H shares
	3	class I shares
Triton Fund III G L.P. ....	16.573	ordinary shares
	15	class A shares
	15	class B shares
	15	class C shares
	15	class D shares
	15	class E shares
	15	class F shares
	15	class G shares
	15	class H shares
	15	class I shares
Triton Fund III F&F L.P. ....	569	ordinary shares
	1	class A shares
	1	class B shares
	1	class C shares
	1	class D shares
	1	class E shares
	1	class F shares
	1	class G shares

1 class H shares  
1 class I shares

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un montant de trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre euros (EUR 24,00) afin de la porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à vingt-quatre euros et un centime d'euro (EUR 24,01) par part sociale, par un apport en numéraire.

Un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de trente millions douze mille cinq cents euros (EUR 30.012.500,00) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), sans annulation de parts sociales par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de vingt-quatre euros (EUR 24,00) afin de la porter de vingt-quatre euros et un centime d'euro (EUR 24,01) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé au compte de prime d'émission.

#### *Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Septième résolution*

Les Associés ont décidé de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre de la même année.

Les Associés ont décidé en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1 avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier les articles 1, 5, 7, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination sociale «Harbour HoldCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 22 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque part sociale Ordinaire (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept virgule cinq pour cent (7,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six virgule cinq pour cent (6,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq virgule cinq pour cent (5,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre virgule cinq pour cent (4,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois virgule cinq pour cent (3,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les parts sociales de Catégorie I jusqu'aux parts sociales de Catégorie A et terminant par les parts sociales Ordinaires).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 août 2011. Relation: RED/2011/1763. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011135944/709.

(110157223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

#### **Scorta Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.987.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SCORTA PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: SCORTA PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136804/18.

(110157537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

#### **Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.392.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'admini-

nistration de la société SEAWIND S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour SEAWIND S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136805/18.

(110157397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Smash Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.006.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SMASH PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: SMASH PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136808/18.

(110157535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Sufren Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.156.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SUFREN PRIVATE S.A. SPF, société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

*Pour: SUFREN PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011136814/18.

(110157521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Goldfish, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 150.186.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de «Goldfish» («la Société») prises dans la résolution du 21 juin 2011 que:

- Mr. Victor Hoogstraal, (adresse privée: Heuel Strasse 26, Zurich, Suisse CH-8032) est nommé comme administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2012.



et

- A&C Management Services SARL, (adresse professionnelle: rue des Romains 65, L-8041 Strassen, Luxembourg) est nommée comme Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale que se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Mr. Victor Hoogstraal

Référence de publication: 2011138529/18.

(110160065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Viking Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.694.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven,  
on the twenty-first day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"TRICORON HOLDING S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 771,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2011,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Viking Brands S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin and in general all assets related to the intellectual property rights (trademarks, logos, domain names, etc), participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Corporate Capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed corporate capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000,- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with the article 9, §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Strassen at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of June of each year at 02.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of

the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in June 2012.

### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by TRICORON HOLDING S.A., prenamed, in its capacity as sole shareholder. All the shares have been paid up only to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY (7'750,- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mr Olivier Kuchly, employee, born on the 11 January 1976 in Phalsbourg (France), with professional address at 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen.

3. The following party is appointed statutory auditor:

the company "Mysama S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered office at 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B number 147 046).

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2016.

However the term of office of the sole director shall expire at the ordinary annual general meeting stating the presence and existence of more than one shareholder.

5. The address of the Company is set at 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

#### *Observation*

The undersigned notary drew up the parties attention to the dispositions of article 43 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in relation to the registered form of the shares, representing the prementioned subscribed share capital.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze,

le vingt et un septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«TRICORON HOLDING S.A.», une société anonyme constituée existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 771,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 septembre 2011,

ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Viking Brands S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter et plus généralement tous les droits se rattachant à la propriété intellectuelle (marques, noms de domaines, logos, etc).

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société peut émettre des certificats représentant les actions aux porteurs. Les actions aux porteurs porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Strassen, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du



conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social – Bilan

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2012.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par TRICORON HOLDING S.A., pré-qualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Olivier Kuchly, employé, né le 11 janvier 1976 à Phalsbourg (France), avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "Mysama S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147 046).

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12822. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011136677/441.

(110157480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Forteam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.525.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 septembre 2011*

1. Monsieur Michal GONTAR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Rossen HADJIEV, administrateur de sociétés, né à Razlog (Bulgarie), le 5 avril 1972, demeurant à 5, Skorupki St., 00-546 Varsovie (Pologne), a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 11.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTEAM INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011139497/19.

(110161634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Trans Ardennes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 146.585.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 30/09/2011.

Référence de publication: 2011138460/10.

(110159787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Tropical Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138461/10.

(110159634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**TSO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.264.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30/09/2011.

Référence de publication: 2011138463/10.

(110159788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Investindustrial Group Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.484.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011, LAC/2011/42870, aux droits de soixante-quinze euro (75,-EUR), que la société "INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A." (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 139.484, ayant son siège social à 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée en date du 20 mai 2008 par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 10 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> août 2008 par un acte du même notaire, lequel acte a été au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2626 du 28 octobre 2008.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2468 du 16 novembre 2010.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les documents et les livres de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société au 51, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139589/24.

(110161005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011138472/10.

(110160218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l.  
Représentée par F. CECCARELLI

Référence de publication: 2011138477/11.

(110160057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Yano Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2009 déposé le 08/07/2010 no L100099585) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138478/11.

(110160045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Brisants 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2011 à 17.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Stéphane THEURIAU

Madame Agnès HIGUE

Monsieur Gérard THEURIAU

Monsieur Joseph WINANDY

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2011.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de:

THE CLOVER

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

S. THEURIAU / J. WINANDY

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011139301/22.

(110162103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Parc Val Ste Croix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 104.982.

*Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2011*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- La société anonyme SOPROFI S.A. (numéro d'identité 2003/2229/175) avec siège social à L-9145 Erpeldange/Ettelbruck 2 rue Sébastien Conzémus inscrite au RCSL sous le numéro B98040.

- La société anonyme VICARO S.A. (numéro d'identité 2003/2208/089) avec siège social à L-9145 Erpeldange 2 rue Sébastien Conzémus inscrite au RCSL sous le numéro B93101

- Monsieur Patrick PETERS, employé privé, demeurant à B-3600 GENK 39 Steeneikstraat

- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, demeurant à B-6780 Hondelange 103 rue des Rochers

Sont nommés administrateurs délégués: Monsieur Patrick Peters et Jean-Marie Heynen.

Est nommé commissaire aux comptes la Société Luxembourgeoise de Révision S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen, inscrite au RCSL sous le numéro B26096.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués et du commissaire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

HEYNEN Jean-Marie / PETERS Patrick.

Référence de publication: 2011140439/27.

(110162316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

### **VIToLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.695.

### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mr Vladimir BUKHARIN né à Mariyskaya Republic, Russia, le 4 août 1955, administrateur de sociétés, demeurant au 33/2-49, Rue Veselaya, RUS 115516 Moscou, Russie;

2. Madame Irina GUBINA, née à Mariyskaya Republic, Russie, le 16 avril 1985, administratrice de sociétés, demeurant au 20-11, 10<sup>ème</sup> rue Skolinaya Gora, RUS105318 Moscou, Russie

3. Monsieur Tom HOFFMANN, administrateur ed sociétés, né le 21 mai 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muhlenbach;

Mr HOFFMANN agissant en son nom personnel et comme mandataire des comparants sub 1 et 2, en vertu de 2 procurations données le 14 septembre 2011, jointes en annexe au présent acte.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre elles.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VIToLux S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.



La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Mr Vladimir BUKHARIN .....	70	21.700
2. Mr Tom HOFFMANN .....	20	6.200
3. Mme Irina GUBINA .....	10	3.100
TOTAUX .....	100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1500.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Mr Vladimir BUKHARIN, précité, Président et Administrateur-délégué;
2. Mr Tom HOFFMANN, précité;
3. Mme Irina GUBINA, précitée.

Monsieur Vladimir BUKHARIN, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social au 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec nous Notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Vladimir BUKHARIN born in Mariyskaya Republic, Russia, on August 4, 1955, manager, residing at 33/2-49, Rue Veselaya, RUS 115516 Moscow, Russia;

2. Mrs Irina GUBINA, born in Mariyskaya Republic, Russia, on April 16, 1985, manager, residing at 20-11, 10<sup>ème</sup> rue Skolinaya Gora, RUS105318 Moscow, Russia

3. Monsieur Tom HOFFMANN, administrateur ed sociétés, né le 21 mai 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2168 Luxembourg, 22, rue de Muhlenbach;

Mr HOFFMANN acting for himself and as proxyholder of the persons appearing sub 1 and 2, pursuant to 2 proxies given on the 14<sup>th</sup> of September 2011, attached to present deed.

Such appearing parties have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "VIToLux S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of May at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012 .

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 310 (three hundred ten) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. Mr Vladimir BUKHARIN, prenamed . . . . .	70	21700
2. Mr Tom HOFFMANN, prenamed . . . . .	20	6200
3. Mrs Irina GUBINA, prenamed . . . . .	10	3100
TOTAL . . . . .	310	31000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

134246

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1500.-.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Vladimir BUKHARIN, prenamed.
2. Mr Tom HOFFMANN, prenamed.
3. Mrs Irina GUBINA, prenamed.

Mr Vladimir BUKHARIN, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors and as managing director..

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: G.T. Experts Comptables S.à r.l., having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg..

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: T. Hoffmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/43012 . Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136682/345.

(110157498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**delta-lux Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 114.273.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011138488/11.

(110160120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Bilway Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.916.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2011*

- L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Nico KRUCHTEN, administrateur de la société, et élit en remplacement de l'administrateur décédé, Monsieur René SCHAWEL, né le 5 août 1968 à Saarbrücken (Allemagne) demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Le mandat d'administrateur prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée accepte la démission d'EWA (fiduciaire et révision) S.A. dont le siège social se situe 53, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck, de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

- L'assemblée élit en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, FIDEWA Audit S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324, ayant son siège social 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour une durée de six années.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011139332/22.

(110161158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Achor Time Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 73.201.

—

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011138490/10.

(110159933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Anicca Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9641 Brachtenbach, 16, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 142.570.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011138495/10.

(110160115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.219.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011138500/11.

(110160109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Galaxy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.634.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 7 octobre 2011:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales
La société à responsabilité limitée, 7X, enregistrée à la Banque "Carrefour des Entreprises" sous le numéro 0314.595.348, avec siège social à B-1050 Ixelles, 18, rue de la Vallée . . . . .	6.250
La société privée à responsabilité limitée, LAURINA SPRL, enregistrée à la Banque "Carrefour des Entreprises" sous le numéro 0885.757, avec siège social à B-1180 Bruxelles, 39, avenue Hamoir . . . . .	6.250
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>12.500</b>

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour GALAXY INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011139522/23.

(110161854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Colobia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011138504/12.

(110160284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Construction Maçonnerie Industrielle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.834.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2011138505/16.

(110159945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



**Echofun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.926.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011, LAC/2011/43240, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Echofun S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.926, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée le 17 mars 2004 suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°529, p. 25354 du 21 mai 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 novembre 2006 par un acte du même notaire, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2446, p.117369 du 30 décembre 2006.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1861 du 10 septembre 2010.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années suivant la liquidation de la Société au 51, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140249/26.

(110162277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---

**DC Management s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 111.945.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent DASNOIS  
*Gérant*

Référence de publication: 2011138508/11.

(110160251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Demulux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.  
R.C.S. Luxembourg B 86.105.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Louis DEOM / Signature  
*Administrateur délégué / -*

Référence de publication: 2011138509/11.

(110160245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**AirportCity Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.168.

En date du 11 octobre 2011, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Dominic Rigby a été révoqué en tant que gérant A de la société avec effet au 10 octobre 2011.
2. Donal O'Neill a été révoqué en tant que gérant A de la société avec effet au 10 octobre 2011.

3. Michael Alfred Susan a été révoqué en tant que gérant B de la société avec effet au 10 octobre 2011.
  4. Stefan Johannes Kühnapfel a été révoqué en tant que gérant B de la société avec effet au 10 octobre 2011.
  5. Frank Walenta a été révoqué en tant que gérant C de la société avec effet au 10 octobre 2011.
  6. Meike Lakerveld a été révoquée en tant que gérant C de la société avec effet au 10 octobre 2011.
  7. Jorrit Cromptvoets a été révoquée en tant que gérant C de la société avec effet au 10 octobre 2011.
  8. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 10 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.
  9. Virginia Strelen, née le 30/05/1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant C de la société avec effet au 10 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.
  10. Sonja van der Chijs, née le 27/12/1974 à Arnhem, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant C de la société avec effet au 10 octobre 2011 et pour une durée indéterminée.
  11. Suite aux résolutions 1-10, le conseil de gérance est composé comme suit:
    - Donal Mulcahy, gérant A;
    - Ciaran Burns, gérant A;
    - Kees-Jan Avis, gérant B;
    - Virginia Strelen, gérant C;
    - Sonja van der Chijs, gérant C.
  12. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 12 octobre 2011.  
Référence de publication: 2011140111/32.  
(110162626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.
- 

**Demulux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.105.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Louis DEOM / MUNAUT P.

Administrateur délégué / -

Référence de publication: 2011138510/11.

(110160246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Dynamo Studio Graphique Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2651 Luxembourg, 19, rue St. Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 109.872.

*Décision suite au vote à l'unanimité des associés le 6 juillet 2011*

Les associés ont pris la résolution suivante:

Monsieur Stéphane COGNILOUL, demeurant au 90 rue Andethana L-6970 HOSTERT est nommé en qualité de gérant technique de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Laurent GODMER, demeurant au 1 Place Anatole France F-57120 ROMBAS.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE SARL

Signatures

Référence de publication: 2011138511/15.

(110159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**E.A. Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.055.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138512/16.

(110160117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Europe Assets Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.692.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 05 octobre 2011.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2011138517/12.

(110159643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 septembre 2011*

A la date du 29 septembre 2011, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASS EN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte du décès en date du 7 juillet 2011 de feu Madame Chantai DAL-PINO, administrateur et administrateur-délégué de la société, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France).

2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

3. L'Assemblée Générale nomme administrateur-délégué de la société pour un mandat de six ans:

la société STONES DEVELOPPEMENT S.A. SOPARFI, avec siège social à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101045, et représentée par Mademoiselle Sidney Charlene CIRELLI, née le 16 avril 1984 à Luxembourg et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

4. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un administrateur-délégué ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011140072/25.

(110161859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Eich Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 98.726.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011138513/10.

(110159837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Equity Investment Partners S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 262.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 123.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011138515/11.

(110160220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 110.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011138516/11.

(110160217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Bolig Gruppen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 39.594.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2011*

- L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Nico KRUCHTEN, administrateur de la société, et élit en remplacement de l'administrateur décédé, Monsieur René SCHAWEL, né le 5 août 1968 à Saarbrücken (Allemagne) demeurant professionnellement au 6, rue Heine à Luxembourg. Le mandat d'administrateur prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- L'assemblée accepte la démission d'EWA (fiduciaire et révision) S.A. dont le siège social se situe 53, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck, de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

- L'assemblée élit en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, FIDEWA Audit S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324, ayant son siège social 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour une durée de six années.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011139341/22.

(110161019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.775.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138520/16.

(110159964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Fiduciare Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 47.311.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 29 septembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral et le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES s.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6-8, rue Jean Engling.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

*Pour extrait conforme*

Me Marthe FEYEREISEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011138521/16.

(110160112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

*Extraits de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 juin 2011*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Jonas af JOCHNICK, président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle

- Monsieur André LINDEKRANTZ, administrateur, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle

- Monsieur Fredrik STENMO, administrateur, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle

- Monsieur Jonas af JOCHNICK, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, en qualité de délégué à la gestion journalière

- Monsieur Per JONSSON, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

- La société BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139383/22.

(110161191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

**Frai'Mer Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.992.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138524/16.

(110160064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**GL Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011138526/11.

(110160207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Atelier d'Architecture Dagle +, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.969.

wir möchten hiermit nach dem Beschluss vom 01.09.2011 die Verlegung des Sitzes von ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI + S.à.r.l ab dem 11.10.2011 bekannt geben

Eheml. Sitz der Gesellschaft:	Neuer Sitz der Gesellschaft
43, rue Arthur Herchen	64, Avenue Guillaume
L-1727 Luxembourg	L- 1650 Luxembourg
Eheml. Adresse Teilhaber:	Neue Adresse Teilhaber:
Dagle, Türkan	Dagle, Türkan
43, rue Arthur Herchen	64, Avenue Guillaume
L-1727 Luxembourg	L- 1650 Luxembourg
Ehemalige Adresse	Neue Adresse
Vorstandsmitglied Geschäftsführer:	Vorstandsmitglied Geschäftsführer:
Dagle, Türkan	Dagle, Türkan
Amtsausführung: Gérante	Amtsausführung: Gérante
43, rue Arthur Herchen	64, Avenue Guillaume
L-1727 Luxembourg	L- 1650 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11.10.2011.

Türkan Dagle.

Référence de publication: 2011140601/27.

(110162394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

**GL Group S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 143.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011138527/11.

(110160208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Golden Century S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.018.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138528/16.

(110160095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

---

**Decolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3925 Mondcrange, 23, rue des Fleurs.  
R.C.S. Luxembourg B 103.179.

*Extrait de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 04 juillet 2011 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit:

Monsieur Tamarin Joel, administrateur, avec adresse à L-3943 Mondcrange, 1B, rue de Reckange.

Monsieur Dramicanin Dragan, administrateur, avec adresse à L-3960 Ehlinge/Mess, 49, rue du Centre.

Madame Jankovic Biljana, administrateur, avec adresse à L-3960 Ehlinge/Mess, 49, rue du Centre.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué venu à échéance jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit:

Monsieur Dramicanin Dragan, administrateur, avec adresse à L-3960 Ehlinge/Mess, 49, rue du Centre. Il a le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes, la société Kartheiser Management Sàrl, RCS B33849, avec siège social à L-1440 Luxembourg, 45, route d'Arlon, par la société Fiduplan S.A, RCS B44563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel. Le commissaire aux comptes terminera son mandat lors de l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140614/27.

(110162473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---



**Gotan Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;
- 2) Divers.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011138530/16.

(110159973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 147.301.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société HAIR LUXE SARL, décision prise au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2011, que:

1. Madame Valérie ALVES, coiffeuse, a été révoquée des ses fonctions de gérante technique de la société avec effet immédiat.

2. Monsieur Marc TERNES, commerçant, a été nommé gérant unique de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011138532/16.

(110159768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Four J'S Development Tools Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.562.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juillet 2011 que:

- Monsieur Jean-Georges SCHWARTZ, administrateur de sociétés, demeurant à Rueil-Malmaison (France), Maître Charles DURO, avocat, et Maître Marianne GOEBEL avocat, demeurant tous deux à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011139498/22.

(110161872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.